Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 9 (1963)

Heft: 3

Rubrik: Suisses de Paris : compte rendu de l'assemblée : rapport du conseil d'administration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUISSES DE PARIS

Lors de l'assemblée générale de la S.H.B. il a été annoncé qu'il fallait absolument la somme de

un million six cent mille francs

pour surélever et terminer l'édifice destiné aux malades chroniques de Paris et alentours, situé à Issy-les-Moulineaux. Il est à peine concevable de réaliser que cette somme est loin d'être atteinte. Alors, soyez généreux, ayez un bon mouvement en vous disant que vous ne savez pas ce que la vieillesse vous réserve. Les dons les plus modestes seront les bienvenus.

C.C.P. 76 895 PARIS

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE

Discours de M. Matthey, président

MONSIEUR LE CONSEILLER D'ETAT,

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le *Festin de Pierre,* Molière déclare :

« Je dis toujours la même chose, parce que c'est toujours la même chose ; et si ce n'était pas toujours la même chose, je ne dirai pas toujours la même chose. »

C'est un peu la situation devant laquelle je me trouve, Mesdames et Messieurs, je compte donc sur votre indulgence.

Si la bienfaisance couvre un terrain aux vastes proportions et aux horizons sans fin, il existe peu de mots pour la résumer.

Il est vrai, que vous tous, qui êtes ici, en connaissez parfaitement la forme et le sens à lui donner pour l'avoir largement pratiquée.

Action généreuse, sans laquelle nos œuvres ne pourraient se développer.

Acceptez notre gratitude et toute notre reconnaissance.

Le rapport qui vient de vous être lu par notre très dévoué secrétaire, vous a, je le souhaite, donné tous les renseignements utiles sur l'activité de notre société durant l'exercice 1962.

Il n'est pas dans mes intentions d'en reprendre l'examen des divers chapitres, cependant ma double présidence de la S.H.B. et de la M.S. de R., me permet d'insister sur l'heureuse collaboration de nos deux Conseils dans le domaine social et le regroupement de nos activités distinctes, dans le cadre d'Issy-les-Moulineaux, a permis à notre agence de mieux suivre la situation financière de nos pensionnaires et d'établir pour eux un contact avec les Autorités d'Assistances, comme nous l'avons d'ailleurs pour nos autres protégés.

C'est là un point important.

Je suis heureux de pouvoir remercier aujourd'hui directement les délégués de ces Autorités et leur dire combien nous apprécions l'heureuse collaboration qui existe dans nos rapports.

Il m'est agréable d'ajouter qu'il en est de même avec les services de l'Ambassade où nous trouvons auprès de tous vos collaborateurs un accueil chaleureux.

Les visites régulières dans les hôpitaux, effectuées par Mlle Favre, infirmière, à laquelle j'exprime notre particulière reconnaissance pour son action si utile, mais combien délicate, nous mettent en face des sources principales de la misère humaine.

Nous sommes, semble-t-il, les seuls étrangers à l'avoir organisé et ce service de « dépistage » étant effectué, il serait nécessaire et souhaitable d'y apporter les remèdes indispensables.

Les chroniques, qui encombrent les hôpitaux à des tarifs (disons-le franchement, exhorbitants), et souvent peu en rapport avec leur état de santé, posent un problème financier devant lequel il vaut la peine de se pencher dans l'intérêt même des Autorités d'Assistance comme de nos Sociétés.

Il y a aussi ceux qui, solitaires, dans les mansardes parisiennes, attendent leur entrée toujours différée dans des maisons adéquates, malheureusement trop rares ou déjà surpeuplées.

C'est, pensons-nous, dans cette orientation que nous devons désormais diriger nos efforts, c'est aussi un devoir envers nos compatriotes de la colonie suisse de Paris.

Le problème des chroniques est mondial, ce n'est pas une raison de le laisser sans solution sur le plan local.

Nos Autorités d'Assistance s'inquiètent et recherchent également à le résoudre.

Le Canton de Vaud vient de créer le premier hôpital gériatrique de Suisse et, si je ne fais erreur, il a été inauguré tout récemment par vous-même, Monsieur le Conseiller d'Etat.

Grande aurait été notre satisfaction de présenter, ce matin, lors de la visite effectuée avec nos invités à Issy-les-Moulineaux, un ensemble social complet. Malheureusement, la maison destinée aux chroniques est encore ouverte à tous les vents.

Pouvons-nous caresser l'espoir d'en envisager sa réalisation ? Est-ce une simple vue de l'esprit ou une idée trop téméraire ?

Dans la brochure du « Cinquantenaire de l'Asile suisse des Vieillards », actuellement Maison suisse de Retraite, nous y lisons :

Notre Société qui avait pris cette initiative se doit de continuer dans cette voie.

A près de cent années de distance, cette création remonte au 16 mars 1864, et son inauguration le 29 avril 1866.

J'adresse à mon tour un nouvel appel non seulement aux membres de la S.H.B., mais aussi et surtout à tout ce que la Colonie suisse de Paris compte de membres, pour un effort collectif.

Comme nos prédécesseurs, ayons confiance en l'avenir et montrons à la génération montante que la vieille garde reste active et vigilante.

Nous sommes parfaitement conscients des difficultés que nous rencontrerons, mais aussi de celles qui attendent nos successeurs en raison de la longévité du vieillard.

Préparons donc le travail et offrons nos efforts et ses résultats comme don pour le centenaire prochain de notre M.S. de R.

L'an dernier, Monsieur l'Ambassadeur, vous marquiez votre espoir et déclariez : « Que l'esprit civique et humanitaire est l'une des caractéristiques de notre pays et que la Suisse en effet a pour traits particuliers : l'intérêt aux problèmes du prochain ; l'esprit de communauté et de solidarité ; le désir de trouver des solutions là où elles se trouvent. »

Notre colonie est en effet animée de cet esprit et a répondu généreusement à l'appel qui nous a permis de réaliser la première partie de notre programme, soit l'achat d'Issy-les-Moulineaux.

L'effort complémentaire que nous sollicitons aujourd'hui comporte deux aspects :

— Tout d'abord, d'adhérer comme membre actif à la M.S. de R., ce qui permettra d'équilibrer son budget, car, ne l'oublions pas, cette œuvre privée ne bénéficie pas de subvention, elle vit de dons.

Le rapport de l'exercice 1962 va sortir de presse, et il sera diffusé largement dans la colonie, il contiendra un bulletin d'adhésion, soyez d'heureux propagandistes.

— Puis l'achèvement du pavillon des chroniques et pour lequel nous devons trouver les fonds nécessaires.

Puisse cet appel être largement entendu dans la colonie et souhaitons-le aussi par les Autorités suisses que nous nous efforçons de représenter en France avec conscience et sagesse, dans la délicate, mais financièrement très importante, tâche d'assistance.

Nous savons qu'en toutes circonstances, ces Autorités ont toujours montré un esprit de compréhension envers nos œuvres, ce dont nous leur en sommes particulièrement reconnaissants.

★ ★ ★

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MONSIEUR LE CONSEILLER D'ETAT,

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

MESDAMES,

MESSIEURS,

Notre Société a 143 ans, mais cet âge respectable n'exclut pas, heureusement, dynamisme et esprit d'initiative. En effet, depuis deux ans, en plus de son activité coutumière, la Société Helvétique de Bienfaisance s'est beaucoup intéressée aux problèmes de notre société-sœur : La Maison suisse de Retraite. Au cours de l'exercice écoulé, cette collaboration s'est encore accrue puisque, depuis le mois de mars, les deux Conseils siègent ensemble. N'ont-ils pas, d'ailleurs, beaucoup de sujets communs et le privilège d'avoir tous deux le même président et le même trésorier.

Cette heureuse association d'efforts pour le même but est en somme un retour aux sources, car il y a bientôt cent ans, le premier président de l'Asile de Vieillards était également président de la Société Helvétique de Bienfaisance.

Le champ de notre activité s'élargissant, les séances du Conseil ont pris de plus en plus d'importance et les réunions du Bureau furent très nombreuses. En outre, chaque samedi matin, notre président se rend à Issy-les-Moulineaux maintenant, ainsi le contact avec notre Agence et la direction de la Maison de Retraite.

Vous savez que notre organisation est basée sur un certain nombre de commissions.

La Commission des Enquêtes, présidée par M. Marti, a, tout au long de l'année, suivi attentivement nos assistés dont la situation se trouve souvent modifiée par la maladie ou le changement de condition. Chaque nouvelle demande d'aide est étudiée avec soin, les revenus et les dépenses établis d'une façon précise et, suivant les cas, il est fait appel au Canton d'origine ou à nos propres fonds.

Les variations du coût de la vie nécessitent chaque année la révision des bases du budget-type qui détermine le taux d'augmentation. Nous avons pu ainsi obtenir en 1962 une légère amélioration des allocations versées par les cantons.

Mais un gros problème n'a pu encore trouver de solution ; c'est celui des double-nationaux, à qui certaines directions d'Assistance refusent toute aide. Ceci nous paraît un peu para-

doxal, puisque les double-nationaux habitant en Suisse bénéficient des avantages accordés aux autres compatriotes. Les Autorités Cantonales ayant toujours manifesté beaucoup de compréhension à l'égard de tous nos problèmes, nous souhaitons ardemment que celui des double-nationaux soit réexaminé et trouve une solution heureuse.

A tous les âges, Noël est une fête merveilleuse et nos assistés apprécient particulièrement la réunion qu'organise la Commission des Enquêtes, dans les salons de l'Hôtel du Pavillon. Il y a évidemment le copieux goûter, les colis bien garnis, mais il y a aussi le réconfort de cette sympathie, de cette affection, que les Dames savent si bien témoigner à nos vieillards. C'est bien là le symbole de Noël et le but de l'action que, modestement, mais de tout cœur, notre Société essaie de réaliser.

Merci à M. l'Abbé Widder pour ses magnifiques chants et l'ambiance qu'il sait créer, à M. l'Ambassadeur et Mme Soldati de leur cordiale présence.

Merci aux nombreuses Dames, aux généreux donateurs, qui ont permis la parfaite organisation de cette fête. Aux membres de la Commission, toute notre gratitude pour leur utile et important travail.

Le vestiaire a quitté le local de la rue Hérold et se trouve maintenant installé à Issy-les-Moulineaux, dans une salle spacieuse et bien aménagée. Nos assistés peuvent y trouver vêtements et lingeries confectionnés par les Dames de la couture ou achetés par la Commission que dirige M. de Weck.

Nos plus sincères remerciements aux Dames de la couture et à Mme Soldati pour leur dévoué et précieux travail qui contribue pour une large part au renouvellement de notre stock, puisque 227 pièces ont été confectionnées, et la collecte organisée parmi les Dames de la Couture a rapporté la somme de 2.583 francs, au grand soulagement de nos finances.

A propos du local de la rue Hérold, soulignons en passant que la Société Helvétique de Bienfaisance en était locataire depuis 1820. C'est tout un passé riche d'expériences que nous avons abandonné en tournant cette page de notre histoire, mais un tel passé et les enseignements qu'il nous lègue ne s'oublient pas.

La Commission des Colonies de Vacances, que préside M. Boillat, a pu envoyer en Suisse 75 enfants qui ont bénéficié d'un séjour de un ou deux mois. Ce chiffre est en diminution sur les années précédentes. Nous voudrions insister auprès des parents, ils peuvent sans crainte nous confier leurs enfants, puisque c'est en collaboration avec Pro-Juventute que nous organisons ces convois. D'autre part, les conditions matérielles sont à la portée de toutes les bourses, et notre secrétariat se fera un plaisir de communiquer tous les renseignements désirés. Cette branche de notre activité doit être mieux connue, les bienfaits d'un long séjour en Suisse en justifient son importance.

Remercions M. Boillat, M. Matter et tous ceux qui participent à l'organisation de ces convois.

L'aide à domicile prend, d'année en année, plus d'importance, et les rapports présentés chaque samedi matin par Mlle Favre confirment combien cette action était indispensable. Elle nous permet de mieux connaître les isolés, les malades, les impotents, de leur apporter, à domicile ou dans les hôpitaux, l'aide et le réconfort dont ils ont besoin.

Cette tâche nécessaire a pu être réalisée grâce au dévouement de Mlle Favre qui, en plus, se charge d'accompagner les personnes rapatriées. Missions difficiles, souvent pénibles, en raison de l'état de santé délicate ou d'infirmités des compatriotes qui désirent regagner leur canton.

Nos chaleureux remerciements à Mlle Favre et aux Dames visiteuses pour l'aide matérielle et morale qu'elles dispensent aux plus défavorisés de nos assistés.

Le secrétariat social est toujours pour les jeunes Suissesses un Guide précieux, un appui sûr dans les cas graves. Cette année, cinq jeunes filles se sont trouvées dans des situations difficiles, heureusement rétablies grâce à la sollicitude de Mmes Soldati, Cuenod, de Dardel, Testut et Mlle de Sax.

La Commission d'Initiative et de Recrutement a la difficile tâche d'alimenter notre caisse. Après la collecte qui a contribué pour une large part à l'achat d'Issy-les-Moulineaux, il faut maintenant terminer le pavillon des chroniques et trouver de nouveaux fonds. M. Brandenburg et la Commission ont entrepris une nouvelle campagne, qui doit se poursuivre en 1963. Espérons que la générosité de tous nos compatriotes permettra l'achèvement de cette œuvre indispensable.

En 1962 nous avons terminé l'installation de nos bureaux et, avec le transfert du vestiaire, tous nos services sont maintenant réunis à Issy-les-Moulineaux, simplifiant ainsi le fonctionnement de notre Agence. Nous nous faisons un plaisir de dire ici toute notre satisfaction pour le travail accompli par le personnel de notre Agence, à qui nous adressons nos sincères remerciements, et plus spécialement à Mlles de Sax, Brintet et Cobo.

Nous remercions tout particulièrement nos Autorités fédérales, cantonales et communales pour l'intérêt qu'elles portent à notre œuvre et à nos efforts.

Cette compréhension, cet encouragement nécessaires à notre action, nous les avons trouvés auprès de M. l'Ambassadeur et Mme Soldati, et nous les prions de bien vouloir accepter l'expression de notre profonde reconnaissance.

Beaucoup de nos problèmes seraient rapidement résolus si notre caisse était mieux garnie. Notre Trésorier, M. Jorin, fait des prodiges, mais il n'a pu éviter pour l'année écoulée un déficit de F 11.571.

Dans quelques instants, nous vous demanderons de bien vouloir approuver ce rapport. Vous êtes priés de confirmer dans ses fonctions votre Bureau qui se représente, une fois de plus, avec les mêmes titulaires, et de réélire un certain nombre de Conseillers dont le mandat se termine avec cette Assemblée générale.

Mais nous avons eu, hélas, le grand regret de perdre trois Conseillers et amis dévoués : MM. Baheni, Blaser, et le Docteur de Morsier.

M. Blaser était membre du Conseil depuis 1945. Dévoué à notre œuvre, il était d'une générosité qui n'avait d'égale que sa discrétion.

Le Docteur de Morsier était membre depuis 1935. Il a, au cours de ces 27 années, pris une part très active aux travaux des Commissions. Il connaissait bien la situation de nos vieillards et fut l'un des premiers à se rendre compte de la nécessité d'une maison pour chroniques.

M. Baheni avait accepté en 1960 la charge de Censeur et faisait partie de notre Société depuis 1929.

De ces amis, nous garderons un souvenir ému et reconnaissant.

Nous avons aussi à déplorer le départ de M. le Premier Conseiller d'Ambassade de Keller, nommé Ambassadeur au Ghana, de MM. Dunant, La Roche et Marcel, rentrés en Suisse.

Pendant cinquante et un ans, notre Membre d'Honneur, M. La Roche, se dévoua pour notre Société, dont il fut Secrétaire puis Président. Nous savons qu'il suit notre activité avec intérêt et sympathie et nous nous permettons de lui redire aujourd'hui notre admiration et notre gratitude pour tout ce qu'il a fait en faveur de nos compatriotes. Nous lui souhaitons une retraite paisible et heureuse.

Pour combler ces vides, nous vous proposons de nommer : M. Caillat, Premier Conseiller d'Ambassade, MM. Biéri, Gresser, et le Dr Landolt.

Nous vous demandons également de confirmer les mandats des deux nouveaux Censeurs : MM. Frutiger et Jucker.

Ce rapport administratif ne peut que mentionner les grandes lignes de notre activité. Nous n'avons pu évoquer toutes les actions personnelles ou collectives, tout le dévouement, le temps consacré par ceux qui participent à notre œuvre. Nous leur disons notre grande reconnaissance.

Notre gratitude à vous, membres fidèles et généreux qui, par vos cotisations et vos dons, permettez à notre Société d'accomplir sa tâche.

Nous avons souvent déploré ici que tous nos compatriotes n'aient pas, comme vous, compris le but réel de notre action. Disons-le franchement, notre bienfaisance n'est pas une aumône dans le sens péjoratif que l'on confère actuellement à ces mots, mais une association d'entraide et de solidarité.

Il y a encore parmi nous tant de malheureux. Cela suffit pour qu'ils aient droit à notre aide et que notre action s'accomplisse d'elle-même. Nous sommes de plus en plus solidaires les uns des autres et nous nous devons de pratiquer le vrai esprit de solidarité et supprimer à jamais le « chacun pour soi » des égoïstes.

M. CHARBONNIER.

* * *

Pour terminer, l'ambassadeur de Suisse, M. Agostino Soldati, rappela en termes très spirituels les origines de la fondation de la S.H.B., il y a plus d'un siècle, époque à laquelle quatre étudiants décidèrent de créer la dite société avec de tout petits moyens, leurs espérances, leurs malheurs, la caisse souvent vide, comme maintenant du reste — les temps ne changent pas — mais désireux comme aujourd'hui d'aider les plus déshérités. Au conseiller d'Etat vaudois, M. Schumacher, présent, il demanda tout spécialement de se pencher sur le délicat problème de l'assistance des cantons qui est malheureusement très inégale, de ne pas oublier que la colonie de France était la plus importante de celle des Suisses de l'étranger. M. Schumacher répondit en apportant le salut des autorités vaudoises et des comités des sociétés cantonales d'assistance. Il reconnut que les problèmes de longévité étaient les mêmes en Suisse et qu'il allait s'efforcer d'étudier les problèmes tenant plus spécifiquement à ceux de la colonie suisse de France.

Un excellent cocktail réunit alors tous les participants dans les salons de l'ambassade.

★ ★ ★

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17 bis, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, Xe. C.C.P. Messager Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : F 10
IMPRIMEUR : I.F.Q.A., 1, rue des Capucins, Cahors (Lot) — 31.230 — Dépôt légal : 1 - 1963 - N° 92/1963
La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal
Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17 bis, quai Voltaire, Paris, 7e